

UNIFEM/ Maroc : coopération pour la promotion du rôle de la femme marocaine

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-09-2007 02:00:08

L'ambassadeur représentant permanent adjoint du Maroc auprès des Nations Unies, Hamid Chabar, a mis en exergue, jeudi à New York, la coopération entre le Royaume et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

"L'étroite collaboration entre l'UNIFEM et les autorités du Maroc a permis d'ouvrir de vastes chantiers afin de conforter, élargir et promouvoir le rôle de la femme dans notre société", a souligné M. Chabar devant le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) consacré à l'UNIFEM.

Cette coopération "a grandement contribué à intégrer la femme dans le mouvement du monde moderne et à renforcer sa contribution au développement du Maroc", a dit le diplomate qui s'est réjoui des "résultats convaincants du partenariat développé entre l'UNIFEM et l'Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes".

A l'actif de ce partenariat modèle entre l'UNIFEM et le Maroc, M. Chabar a salué "les efforts de l'UNIFEM en vue du renforcement des capacités nationales pour l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets nationaux".

"Ce projet, sur lequel s'attèlent le Ministère des finances et l'UNIFEM, a permis la publication, par le Ministère, du 1er rapport sur la dimension genre en annexe du rapport économique et social qui accompagne la loi de finances annuelle depuis 2006", a rappelé le diplomate, relevant que l'objectif escompté est de permettre un plaidoyer pour la lutte contre les disparités, une cohérence entre la politique nationale de promotion de la femme et les crédits budgétaires, et une meilleure distribution des ressources.

Il a, en outre, souligné que les nombreuses actions de l'UNIFEM au Maroc s'inscrivent en droite ligne des orientations fixées par le Royaume dans un processus global qui repose, à la fois, sur le respect des droits de l'homme et sur le développement économique et social.

Le représentant marocain a, enfin, exprimé l'appui du Maroc au plan stratégique pour 2008/2011 et souhaité que des moyens suffisants soient dégagés pour permettre à l'UNIFEM d'atteindre ses objectifs.

Evoquant l'action menée par le Maroc visant la promotion de la femme, le diplomate a rappelé que le Royaume n'a eu de cesse d'oeuvrer avec détermination et persévérance en faveur de la promotion et la protection des droits de la femme et la lutte contre la violence, soulignant les récentes réformes entreprises en matière de Gouvernance et de Droits de l'Homme, notamment, les dernières recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

"Cet intérêt fut notamment renforcé grâce à l'implication personnelle et aux orientations de SM le Roi Mohammed VI, qui a placé la protection des droits de la Femme au coeur de son projet de société démocratique et moderniste, puisant aussi bien dans les valeurs de la religion musulmane laquelle prône le respect et la tolérance, que dans le patrimoine commun de l'humanité fondé sur la justice et la solidarité", a affirmé M. Chabar.

A cet égard, il a relevé que "l'enracinement démocratique du Maroc trouve ainsi sa meilleure expression dans la participation de la femme marocaine au processus décisionnel, et ce, à travers une présence de plus en plus croissante dans les institutions représentatives, exécutives et judiciaires du Royaume", soulignant le tournant historique qu'a constitué l'adoption du code de la famille, en février 2004, lequel consacre le principe de l'égalité entre l'homme et la femme au niveau de la responsabilité familiale et au niveau des droits et devoirs des époux.

Il a également fait remarquer que la pénalisation du harcèlement sexuel sur le lieu de travail ainsi que les dernières réformes apportées au code du travail institutionnalisent, de manière concrète, toute référence pouvant être discriminatoire à l'égard des femmes.

"C'est dans ce sens que le Gouvernement marocain a aussi, tout récemment, adopté, une nouvelle politique sociale et une sensibilisation accrue contre l'exploitation économique et la lutte contre le phénomène des petites filles domestiques", a-t-il, en outre, précisé relevant également les réformes récentes du code de la nationalité pour permettre à la femme marocaine de transmettre sa nationalité à ses enfants.

Le diplomate a, enfin, rappelé que "l'Initiative Royale pour le Développement humain (INDH), lancée en 2005, par SM le Roi, s'inscrit aussi parfaitement dans cette vision d'ensemble reposant sur les principes de démocratie politique et d'efficacité économique".

Cette initiative, a-t-il dit, qui rompt avec les approches traditionnelles en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, a permis d'instaurer une dynamique en faveur du développement humain, en parfaite harmonie avec les Objectifs de développement du millénaire de bonne gouvernance.

MAP